

PANORAMA DES RISQUES

La variété des risques est liée :

- à la complexité de l'opération commerciale ;
- à son montant ;
- à sa durée.

Les projets « clés en main » sont source de risques propres.

On peut classer les principaux risques selon la période de réalisation possible :

- période de prospection ;
- période de production ;
- période d'utilisation du produit (y compris la phase de paiement).

Période	Typologie des risques
Prospection et Offre⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Échec commercial de la prospection ou de la participation à un appel d'offres international • Risque de change incertain lié à l'offre (possibilité d'insérer une clause de révision de prix pour fluctuation de change) • Risque d'appel abusif des cautions et garanties de soumission (voir fiche 22)
Production	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'interruption de marché pour des raisons politiques ou commerciales • Risque économique lié à un dérapage des coûts de production (hausse du prix des matières premières) • Risque d'appel abusif des cautions et garanties de bonne fin et de restitution d'acomptes (voir fiche 22)
Utilisation avec phase de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de change certain qui peut être couvert par des techniques d'assurance et des produits bancaires • Risque de non-paiement d'origine politique ou commerciale <p>L'exportateur dispose d'une panoplie d'outils qui sont détaillés dans les fiches 13, 16, 17, 19 et 20</p>

(1) Coface a fortement modifié le produit assurance prospection (prime 2 % au lieu de 3 %) en ajoutant un volet financement (FAP). Cf. www.coface.fr

Il existe une police A3P pour les PME dont le CA est inférieur à 50 M€

Le risque pays

Le risque « pays » représente l'ensemble des événements d'origine politique ou économique susceptibles d'empêcher le bon déroulement d'une opération commerciale ou d'investissement :

- risque d'interruption de marché ;
- risque de non-paiement ;
- risque de spoliation, d'expropriation, de nationalisation.

Composantes du risque pays

Intitulé	Définition
Le risque politique <i>stricto sensu</i>	Il s'agit des guerres, des émeutes, des révolutions, des actes ou des décisions d'un gouvernement faisant obstacle à l'exécution d'un contrat. Les événements peuvent se dérouler aussi bien dans le pays d'importation que dans un pays tiers
Le risque de carence de l'acheteur public	L'assureur-crédit traite ce risque en risque politique, que l'acheteur renonce à sa commande avant livraison ou qu'il fasse défaut dans le paiement de sa dette





Le risque de catastrophes naturelles	Les cyclones, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les raz de marée ou les inondations...
Le risque de non-transfert	C'est le risque encouru par le titulaire d'une créance, de ne pouvoir encaisser la somme attendue, bien que le débiteur ait effectué le règlement dans la monnaie locale, parce que sa banque centrale est dans l'incapacité de mettre à disposition les devises nécessaires au règlement de sa dette
Le risque de marché	Risque systémique du marché financier local, c'est-à-dire risque lié à la structure et aux dysfonctionnements du système bancaire, dégradation du climat politique et économique, faillite bancaire

RISQUES ET CONTRAT DE BIENS D'ÉQUIPEMENT LOURDS ET « CLÉS EN MAIN »

Périodes	Typologie des risques
Prospection et Offre	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de prospection ou surcoût de participation à l'appel d'offres international • Risque sur l'appel abusif des cautionnements ou garanties de soumission (voir fiche 22) • Risque de change, il s'agit d'un risque incertain, la vente n'est pas encore conclue
Réalisation du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de fabrication ou d'interruption de marché, du fait de l'acheteur ou d'un événement politique (guerre, embargo) • Risque économique lié à la variation des coûts de fabrication (matières premières, main-d'œuvre, transport...). Une clause de révision de prix peut parfois être introduite dans le contrat • Risque de change certain • Risque sur l'appel abusif des cautions ou garanties de bonne fin et de restitution d'acompte (voir fiche 22) • Risque logistique (en cours de transport et lors des procédures de dédouanement) • Risque sur le matériel de chantier expédié à l'étranger pour réaliser le contrat (vol, sabotage, spoliation...) • Risque sur les hommes (responsabilité civile, risque sanitaire, enlèvement...) • Risque de non-paiement des acomptes et du solde à la réception provisoire
Utilisation de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile du produit (RCP) ou responsabilité décennale du maître d'œuvre dans le BTP • Risque sur l'appel abusif des cautions ou des garanties de maintenance (voir fiche 22)